

Arrêté n° 2025-264 portant création, au titre de l'année 2025-2026, de la commission d'examen des vœux relatifs au diplôme de Licence 1ère année Droit

L'administrateur provisoire de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-2 à L. 612-4 et D. 612-2 à D.612-18 ;

Vu la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence professionnelle et de Master tel que modifié par l'arrêté 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence professionnelle et de Master ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de Licence tel que modifié par l'arrêté du 23 mai 2019 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de Licence ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;

Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu l'arrêté du Recteur de l'académie de Paris portant nomination de Jean-Christophe Camart en qualité d'administrateur provisoire de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en date du 19 décembre 2024 ;

Vu le règlement de contrôle des connaissances type Licence adopté le 29 février 2019 par la Commission de la formation et de la vie étudiante du 26 février 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n°CA/2023-11-23/12 du 23 novembre 2023 portant approbation des capacités d'accueil pour l'année universitaire 2024-2025, transmise aux services du Recteur de la région académique Ile-de-France le 8 décembre 2023 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n°CA/2023-11-23/13 du 23 novembre 2023 portant approbation des dates de campagne de candidature et d'inscriptions aux formations diplômantes et des modalités de recrutement pour l'année universitaire 2024-2025, transmise aux services du Recteur de la région académique Ile-de-France le 8 décembre 2023 ;

ARRÊTE

Article 1 – Composition de la commission

La commission chargée d'examiner les vœux, pour la durée de la campagne de candidature, de la formation citée en objet du présent arrêté, est composée de :

- Agnès Roblot Troizier, Président
- Farhad Ameli
- Florence Bellivier
- Ridha Ben Hamza
- Yann-Arzel Durelle Marc
- Jean-Christophe Barbato
- Pierre Bonin

- Geraldine Chavrier
- Xavier Dupre de Boulois
- Alexis Fourmont
- Mathias Houssin
- Olivier Milhac
- Anne-Catherine Muller
- Raphaelae Parizot
- Etienne Pataut
- Marta Peguera Poch
- Anne Rousselet-Pimont
- Alix Toubanc
- Laurence Usunier
- Nicolas Warembourg

Chacun des membres de la commission a délégation de signature pour répondre aux demandes des étudiants liées à la décision prise les concernant après avis de la commission objet du présent arrêté.

La signature devra être précédée de la mention « Pour l'administrateur provisoire de l'Université et par délégation », suivie de la qualité du délégataire ainsi que ses prénom et nom.

Article 2 – Exécution

Le Directeur général des services et le directeur de l'EDS-Formation-LIC : Département licences sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé sur le site de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Fait à Paris, le 21/02/2025

L'administrateur provisoire de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



Jean-Christophe CAMART

L'original signé de cet arrêté est disponible dans les locaux de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles au Centre Panthéon situé 12 place du Panthéon, 75231 Paris

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal administratif de Paris situé au 7 Rue de Jouy, 75004 Paris.
--